



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 2 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 26 septembre 2017
Date de publication : 10 octobre 2017

Conseillers présents : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Jean-Pierre CUINET, M.
Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M.
Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON,
Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme
Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, M. Alexandre DOUZENEL, M.
Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, Mme
Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie
SERMIER

Référence

N° 17.02.10.108

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Modification de la limite
territoriale entre les
communes de Dole et
Brevans

Secrétaire de séance

Sylvette MARCHAND

Rapporteur

Jean-Marie SERMIER

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Sevin KAYI à M. Philippe JABOVISTE
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Laetitia CUSSEY à M. Pascal JOBEZ (jusqu'à la DCM 17.02.10.109)
M. Jean-Claude WAMBST à Mme Françoise BARTHOULOT

Conseillère absente en cours de séance :

Mme Justine GRUET (DCM 17.02.10.110)

Par délibération du 20 juin 2016, le Conseil Municipal prenait acte des conclusions du commissaire enquêteur portant sur la modification de la limite territoriale entre Dole et Brevans, ce qui conduirait au transfert de quatre parcelles, couvrant ensemble un peu plus de 9000 m², du territoire de Dole à celui de Brevans.

Préalablement, les assemblées délibérantes des deux communes s'étaient prononcées favorablement sur ce changement de limite et avaient requis de Monsieur le Préfet l'engagement de la procédure prévue aux articles L2112-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. C'est ainsi qu'une enquête publique fut prescrite par arrêté préfectoral et s'est déroulée du 29 février au 14 mars 2016.

La délibération du 20 juin 2016 comportait toutefois une erreur : en effet, il était indiqué que la refonte des limites communales entraînait une révision de la limite entre les cantons de Dole 2 et d'Authume, alors qu'il s'agit en fait des cantons de Dole 1 et d'Authume.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement de la Ville » du 27 septembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **NOTE** que la rectification de la limite entre Dole et Brevans entraînera celle de la limite entre les cantons de Dole 1 et d'Authume,
- **PRÉCISE** que tous les autres points de la délibération du 20 juin 2016 demeurent inchangés.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
- Préfecture du Jura - Bureau des Collectivités Territoriales et du Contentieux -
8 rue de la Préfecture - 39030 LONS LE SAUNIER Cedex
- Mairie de Brevans - 5 place Louise et Benjamin Constant - 39100 BREVANS

Fait à Dole, le 2 octobre 2017
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Jean-Baptiste GAGNOUX

Modification de la limite territoriale entre les Communes de Dole et Brevans

